

NUMERO 4

LE BULLETIN D'INFORMATION NPJ

L'actualité du Nouveau Palais de Justice de Lille



DATES À RETENIR



3 JUILLET 2026 – Assemblée générale plénière pour le déménagement

NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE

JUIN 2026 : Achèvement des travaux.

A PARTIR DU 15 JUIN 2026 : Opérations préalables à la réception et première commission de sécurité.

25 SEPTEMBRE 2026 (date donnée par l'APIJ au dernier comité de suivi NPJ à confirmer) : Livraison du NPJ et remise des clefs.

DE FIN SEPTEMBRE 2026 A FEVRIER 2027 : Installation du mobilier neuf, de la signalétique, du matériel informatique, de la téléphonie etc. et 2ème commission de sécurité.

JANVIER 2027 : Organisation de marches à blanc afin d'opérer des ajustements et tester l'ensemble des dispositifs en conditions réelles sur le NPJ.

A PARTIR DE FEVRIER 2027 : Déménagement des services vers le NPJ.

HALLE AUX SUCRES

AOÛT 2026 : Préparation des travaux sur le site de la halle au sucres.

SEPTEMBRE 2026 : Phase 1 – Travaux concentrés sur l'aile sud du bâtiment au R+1 et R+2 : création de postes de travail.

OCTOBRE – NOVEMBRE 2026 : Phase 2 : Travaux concentrés sur l'aile nord du bâtiment.

NOVEMBRE – DECEMBRE 2026 : Travaux salle d'audience R+1.

MARS 2027 : Déménagement des services concernés dans ou vers la halle aux sucres.



L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

UNE ÉTAPE MAJEURE FRANCHIE POUR LE FUTUR PALAIS DE JUSTICE



À l'occasion de l'achèvement des travaux du NPJ réalisés par Eiffage, madame la présidente, monsieur le procureur de la République et madame la directrice de greffe ont été conviés, le 2 juin 2026, à un moment de convivialité marquant cette étape importante du projet.

Ce moment a permis aux participants de (re)découvrir les espaces à travers une visite du site, d'assister aux interventions des différents partenaires ayant contribué à la réalisation de l'opération, puis de partager un temps d'échange convivial.

L'achèvement des travaux constitue une étape majeure dans la concrétisation de ce projet, avant les prochaines phases préparant l'ouverture du futur palais de justice.



DÉMÉNAGEMENT DU TRIBUNAL : ORGANISATION D'OPERATIONS "CLEANING DAY"



Dans la perspective du prochain déménagement du tribunal, des opérations collectives de "Cleaning Day" sont organisées au sein des services depuis quelques semaines au sein du palais de justice actuel. Cette démarche vise à préparer au mieux l'installation dans les nouveaux locaux, en procédant à un travail de tri et de désencombrement des espaces de travail actuels.

En quoi consistent les opérations "cleaning day" ?

- Le tri des documents non nécessaires ;
- Le recensement et la remise au sein du service concerné des fournitures de bureau non utilisées ;
- L'évacuation des objets cassés, obsolètes ou inutilisés ;
- Le rangement et la rationalisation des espaces de stockage (armoires, rayonnages, bureaux) etc.

Pourquoi organiser des opérations "cleaning day" ?

- Alléger le volume à transférer, afin de simplifier la logistique et de limiter les coûts ;
- Réduire les risques d'erreurs ou de pertes lors du transport en ne conservant que les dossiers et matériels utiles ;
- Optimiser les futurs espaces de travail, en évitant de réinstaller des documents obsolètes ou du matériel inutilisable ou inutilisé ;
- Renforcer la sécurité et la confidentialité, en identifiant et en éliminant le papier inutile dans le respect des règles d'archivage et de destruction sécurisée ;



Certaines équipes ont déjà commencé à mener ces opérations de "nettoyage". Chaque service du site principal et de la halle aux sucres recevra, lorsque son tour viendra, des consignes précises de la part du directeur des services de greffe judiciaires concerné.

La réussite de cette opération repose sur l'implication de chacun. Ce temps de préparation est un investissement utile pour garantir un déménagement plus fluide et une installation plus efficace dans nos futurs locaux (NPJ et halle aux sucres).

Les personnes quittant la juridiction dans le cadre des prochaines mobilités sont invitées à procéder à un désencombrement complet de leur bureau y compris les effets éventuellement laissés par de précédents occupants et ne présentant plus d'utilité pour le service.



L'OFFRE DE RESTAURATION AU NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE & À LA HALLE AUX SUCRES



Dans le cadre de la préparation de l'ouverture du futur palais de justice de Lille, une consultation des membres de la commission plénière a été engagée afin de recueillir les attentes relatives à la future offre de restauration. Les échanges, complétés par les travaux des différents groupes de travail, ont permis de préciser les contours du futur dispositif.

Le futur palais de justice disposera de plusieurs espaces dédiés à la restauration et aux temps de pause :

UN RESTAURANT ADMINISTRATIF sera installé au 5^e étage du bâtiment.

D'une capacité de 140 places, il sera ouvert aux personnels de la juridiction ainsi qu'aux extérieurs dans le cadre de conventions.

Le service sera assuré du lundi au vendredi, de 11h45 à 13h45 (accueil du premier entrant au dernier servi).

Les travaux de concertation ont permis de définir plusieurs attentes pour le futur restaurant administratif, dans la continuité de la prestation actuelle du tribunal judiciaire : diversification de l'offre (notamment en matière de plats végétariens), produits bio, locaux et accessibles en termes de prix, meilleure lisibilité des allergènes via une signalétique adaptée etc.



Vue partielle du restaurant administratif
(installation du mobilier à venir)



Cafétéria
deux vues de l'espace
en cours d'aménagement
(installation du mobilier à venir)

UNE CAFETERIA en mezzanine viendra compléter l'offre. Nouvelle par rapport à l'existant, elle sera ouverte aux personnels de la juridiction et aux avocats (hors clients). Elle proposera une trentaine de places assises à table ainsi qu'une dizaine de places en canapés et banquettes. Elle fonctionnera en continu grâce à des distributeurs automatiques réfrigérés proposant plats, boissons chaudes, snacks et boissons fraîches.

Un barista sera présent de 8h à 10h puis de 11h30 à 15h afin d'assurer un service de qualité.

L'offre envisagée pour la cafétéria se structurera autour de plusieurs temps :

- Petit-déjeuner (8h – 10h) : café, thé, jus de fruits, viennoiseries etc. ;
- Déjeuner (11h30 – 15h) : sandwiches, paninis, croque-monsieur, wraps (offre non subventionnée) etc. et une offre subventionnée avec un plat équilibré accompagné d'un périphérique (salades, poke bowls avec des fruits par exemple).

En complément, DES TISANERIES / KITCHENETTES seront aménagées à chaque étage (R+2, R+3 et R+4), avec 4 à 5 espaces par niveau. Ces espaces, de petite taille, seront équipés de mobilier de cuisine, points d'eau, éviers, réfrigérateurs, cafetières, bouilloires et micro-ondes. Il est précisé que ces kitchenettes ne constituent pas des espaces de restauration mais uniquement des lieux de préparation ou de réchauffage.

LA HALLE AUX SUCRES

Une demande complémentaire a été formulée concernant le site de la Halle aux sucres. Il a été sollicité la mise en place d'un système de livraison de repas avec commandes effectuées la veille. Les repas seraient livrés. Les menus proposés pourront être distincts de ceux du nouveau palais de justice de Lille. Parallèlement, l'espace de convivialité de la halle aux sucres sera réaménagé.



UN CALENDRIER DE TRANSITION PRECIS

La fermeture du restaurant de l'actuel palais de justice est programmée au 26 février 2027. L'ouverture du restaurant administratif du nouveau palais de justice interviendra le 1er mars 2027, assurant ainsi une continuité de service.

LES ARCHIVES ET LE FUTUR DEMENAGEMENT VERS LE NPJ



Bienvenue au 3ème sous-sol du Palais de Justice actuel !

Un lieu souvent réduit à la poussière, à l'isolement et à un stock de vieux papiers. Pourtant, la gestion des archives participe pleinement au bon fonctionnement d'une juridiction.

Les archives du tribunal judiciaire de Lille représentent actuellement 6,5 kms de documents conservés dans les 11 salles du 3ème sous-sol auxquels s'ajoutent les archives de la Halle aux sucres et celles entreposées dans les bureaux et les couloirs du Palais.

En 2019, une cellule archives a été créée afin d'inventorier les archives de la juridiction (15 kms alors). Ce service a pour missions de mettre à jour l'inventaire des archives intermédiaires et définitives, de rédiger les bordereaux d'élimination et de versement aux archives départementales du Nord, de préparer et rédiger les inventaires de transfert d'archives vers le centre de préarchivage d'Hazebrouck, d'organiser ces transferts, versements ou destruction en collaboration avec les agents techniques.

Ainsi, depuis sa création, plus de 8 kms d'archives ont été détruites après autorisation des archives départementales du Nord (ce qui représente un peu plus de la surface d'un terrain de football homologué FIFA !) et près de 650 ml ont été versées aux Archives départementales du Nord. Depuis 2022, plusieurs salles ont été désencombrées, permettant notamment aux services de stocker leurs archives intermédiaires.



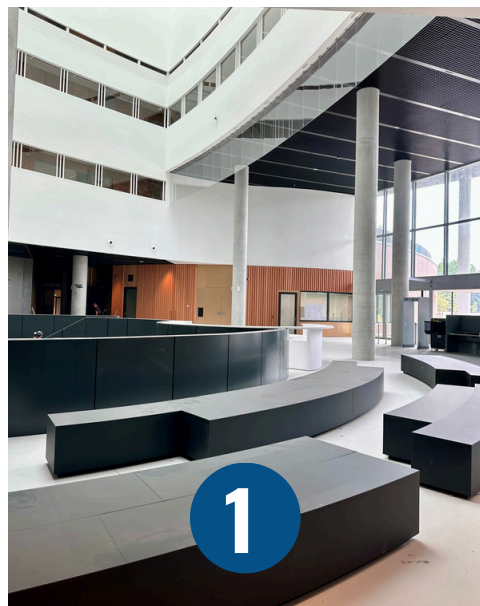
L'emménagement prochain vers le nouveau palais de Justice implique un effort de logistique, notamment du fait d'une capacité de stockage d'archives restreinte (4 kms). A ce sujet, une réflexion est actuellement menée afin de déterminer celles des archives qui pourront être acheminées vers le CPA d'Hazebrouck.



Un peu d'histoire...de la preuve judiciaire à la source historique : Sans archives, pas de preuve et sans preuve, pas de droits ! Mais que deviennent ces archives une fois leur durée d'utilité administrative achevée ? Elles seront soit détruites réglementairement, soit versées aux Archives départementales du Nord où elles entameront une nouvelle vie au service des lecteurs, des chercheurs, des étudiants et de quiconque souhaitant se renseigner. Ce droit à la consultation existe depuis 1794. Les minutes, registres, dossiers deviennent ainsi une ressource pour les historiens. Aujourd'hui, la production papier tend à diminuer au profit d'une version numérique. Celle-ci n'en demeure pas moins une archive publique obéissant aux mêmes règles.



LE NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE EN IMAGES



- 1 – Salle des pas perdus au RDC
- 2 – Une salle d'audience publique
- 3 – Un espace d'attente du public en étage
- 4 – Un couloir d'un espace tertiaire desservant les bureaux
- 5 – Entrée avec portiques et tunnels d'inspection à rayons X
- 6 – Salle des pas perdus au -1
- 7 – Guichets du SAUJ

FOIRE AUX QUESTIONS

Vous avez des questions relatives au nouveau palais de justice ?
Vous pouvez les poser sur la boîte mail suivante :

faq.tj-lille@justice.fr

